



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E56034

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2027

ÉDITÉ LE

28/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/07/1999

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 13/07/1999
50 000

Raison sociale : LBP ENERGY

1000 ZONE INDUSTRIELLE DE KERRANOU
29250 SAINT-POL-DE-LEON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MORLAIX 99 B 129 423718048 RCS

Siret : 423 718 048 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5034560

Assurance Responsabilité Travaux :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES contrat 302120208 GL
n°1649369 RB5

Assurance Responsabilité Civile :
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES contrat 302120208 GL
n°1649369 RB5

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/07/2026

Téléphone : 02 98 69 06 69

Fax :

Portable : 06 50 49 21 08

Site Internet : <http://www.lbp-energy.bzh.com>

E-mail : contact@lbp-energy.bzh

Responsabilité légale :

BILLANT ANTOINE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/09/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/09/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/11/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.